

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

On lit dans le *Monde* :

R. M. Chiaves répond pour moi : *Le sentiment religieux et catholique exige que le Pape ne soit point éloigné de*

L'Académie française vient de signer sa déchéance : c'est le *Siccle* qui le dit.

trois choses : ils conservent la vérité, ils conservent la morale, ils maintiennent les droits de la justice et de la conscience.

Les Solidaires de la Belgique.

le peuple respecterait-il cette parole tombée du Sinaï : *Bien d'autrui ne prendras !*

disait à haute voix, en levant les yeux vers les images de Marie : " Sainte-Vierge, rendez-nous-le bientôt. "

Il n'y a pas, croyez-le, l'ombre d'exa-

En:att.

pris la parole à l'Instruction publique, a dit que le Gouvernement avait que le principe de la régénération des mœurs, c'est l'instruction

basée sur la religion, et qu'il entendait laisser à la Congrégation des Frères toute liberté dans sa méthode d'enseignement.

Tous ceux qui ont pu assister à cette réunion, ajoutent le journal officiel, se sont séparés, emportant avec eux l'espérance, qu'avec la grâce de Dieu, allait s'élever parmi nous une jeune génération qui fera en son temps la joie des familles et l'honneur du pays.

CANADA.

QUEBEC, 20 JANVIER 1865.

La confédération.

"Le Canada semble être un pays spécialement gardé par la Providence; c'est justement quand on semble désespérer de tout que surviennent les événements favorables."

XX.

LA CONSTITUTION.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Nous ne pouvons terminer cette courte étude sans dire un mot d'une grande question intimement liée à celle de la confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord: la question du chemin de fer intercolonial.

Ces deux questions sont tellement enchaînées l'une à l'autre, que la confédération n'est pas possible sans le chemin de fer intercolonial et que le chemin de fer intercolonial n'est possible sans la confédération. Les confédérés ont parfaitement compris cette relation intime, car il est dit à toute lettre, dans le projet de constitution, que le gouvernement général devra faire compléter, sans délai, le chemin de fer intercolonial de la Rivière du Loup à Truro, dans la Nouvelle-Ecosse, et le faisant passer par le Nouveau-Brunswick.

Avant d'entrer dans le mérite de la question, nous croyons de voir mettre sous les yeux de nos lecteurs un court précis historique des différentes phases par lesquelles elle a passé.

Le premier homme public qui ait soulevé la question de la construction du chemin de fer intercolonial est lord Durham. Dans le rapport qu'il présentait au parlement anglais, le 11 février 1839, c'est-à-dire, 17 ans avant l'ouverture du premier tronçon du chemin de fer du Grand-Tronc, lord Durham, après avoir traité la question de l'union des colonies, disait: "La complétion d'une bonne voie de communication entre Halifax et Québec produirait de fait entre les différentes provinces des relations qui auraient pour effet de rendre une union générale absolument nécessaire. Plusieurs explorations ont prouvé que la construction d'une voie ferrée serait parfaitement praticable sur tout le parcours."

Ces paroles de lord Durham ne tombèrent pas dans le vide. Plusieurs membres importants des communes d'Angleterre, entre autres le comte de Lincoln et le comte Grey, se firent les chaleureux avocats du chemin de fer intercolonial. En 1848 la question avait fait assez de chemin pour que le gouvernement impérial crût devoir ordonner une exploration, en vue de s'assurer de la praticabilité de l'entreprise proposée, et qui se fit et se termina la même année. Le major Robinson et le capitaine Henderson, ingénieurs royaux, qui avaient été mis à la tête du parti d'explorateurs soumettent au gouvernement impérial, le 31 août 1848, le rapport de leur exploration qui constatait la praticabilité de l'entreprise. Le tracé qu'ils firent porter le nom de tracé du major Robinson.

En 1849, les trois colonies les plus immédiatement intéressées à la construction du chemin de fer intercolonial, le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, commencèrent à agiter la question et leurs législatures respectives adoptèrent des résolutions par lesquelles elles s'engageaient à prendre des mesures pour promouvoir cette grande œuvre dont elles reconnaissaient l'importance, la praticabilité et la nécessité.

En 1850, l'hon. Joseph Howe, fut député par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour aller plaider en Angleterre la cause du chemin de fer intercolonial. L'année suivante le gouvernement répondit, par la voie du comte Grey, que l'Angleterre ne consentirait à donner sa garantie à l'emprunt que nécessiterait la complétion de la partie de la voie ferrée passant par la Nouvelle-Ecosse, qu'à condition que toutes les provinces s'engageaient entre elles et feraient connaître leurs intentions d'une manière formelle. Le gouvernement impérial exigeait aussi que le chemin se construisait d'après le tracé du major Robinson. Dans une dépêche du comte Grey à lord Elgin, alors (1851) gouverneur du Canada, l'Angleterre exposait ces vues de la même manière.

En 1852, l'hon. M. Hincks écrivit à Sir J. Pakington, demandant l'assistance du gouvernement impérial pour la construction d'un chemin de fer passant,

non pas par la baie des Chaleurs, mais par la vallée de la rivière St Jean. Sir John Pakington répondit que le gouvernement impérial ne s'engageait à fournir sa quote-part à l'entreprise qu'à la condition déjà formulée: c'est-à-dire à la condition qu'on suivrait le tracé du Major Robinson.

Les choses en étaient restées là, lorsque dans l'été de 1857 les trois provinces envoyèrent en Angleterre des délégués chargés d'entamer des négociations avec le gouvernement impérial. Les hon. M. Rose et J. A. Macdonald étaient les délégués canadiens. Par malheur, le gouvernement anglais, ayant dans le temps, la révolte des Indes sur les bras, ne put s'occuper de l'affaire et les délégués s'en revinrent sans avoir de réponse définitive et après avoir laissé au secrétaire des colonies copie d'un memorandum exposant les intentions des trois provinces. Ce memorandum, qui est une pièce longue et très importante, fut approuvé l'année suivante par les deux branches de la législature canadienne.

Cette même année une députation des hommes politiques les plus importants d'Angleterre se rendit auprès du secrétaire des colonies, Sir E. Bulwer Lytton, pour engager le gouvernement impérial à s'occuper sérieusement de cette grande entreprise dont elle exposa les avantages. Le gouvernement impérial répondit qu'il allait prendre en considération la demande de la députation.

Quatre ans s'écoulèrent, pendant lesquelles la question resta comme définitivement ajournée.

En 1862, les colonies envoyèrent de nouveau en Angleterre des délégués pour renouer les négociations avec le gouvernement impérial. Les hon. MM. Sicotte et Howland furent choisis pour représenter le Canada. Les délégués des trois provinces, à leur arrivée à Londres, soumettent au gouvernement impérial un document exposant les conditions auxquelles les trois colonies s'engageaient à construire la voie ferrée intercoloniale. Le chancelier de l'Échiquier, à qui ce document fut finalement soumis, ne put s'entendre avec les délégués sur certaines conditions par eux posées. Pour comble d'embarras, une scission s'opéra entre les deux délégués du Canada et ceux des autres provinces, à l'occasion des propositions du chancelier de l'Échiquier, les deux premiers ne voulant pas les accepter et les derniers les approuvant. Les délégués s'en revinrent donc, comme la délégation précédente, sans avoir pu s'entendre définitivement avec le gouvernement impérial.

La législature canadienne approuva la ligne de conduite suivie par ses délégués; et là s'arrêtèrent de nouveau les négociations.

En 1863 la législature canadienne vota \$10,000 pour faire une nouvelle exploration. Les provinces maritimes refusèrent de voter des sommes pour le même but, sous prétexte que le gouvernement canadien ne s'en était pas tenu à l'arrangement conclu avec elles en 1862.

Voilà où en était restée la question lorsque la convention intercoloniale s'assembla à Québec.

On sait que le gouvernement canadien a fait, faire il y a quelques mois, une nouvelle exploration, conduite par M. Fleming, et qui a donné les résultats les plus satisfaisants.

Ce court précis historique, tout imparfait et incomplet qu'il soit, suffit pour donner une idée des différentes phases, plus embarrassantes les unes que les autres, par lesquelles a passé la question du chemin de fer intercolonial.

Maintenant, un mot de la nécessité de la construction du chemin de fer intercolonial et des avantages énormes qu'en retireraient le Canada, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

La construction du chemin de fer intercolonial est une nécessité, sous deux points de vue différents, mais également importants: au point de vue des intérêts commerciaux des colonies de l'Amérique britannique du Nord, et au point de vue de la sûreté de ces mêmes colonies. Nous n'avons pas besoin de faire une longue démonstration pour prouver la première partie de notre assertion; il nous suffira de dire: que pendant l'hiver, c'est-à-dire pendant six mois de l'année, le Canada, l'île du Prince-Edouard et la partie orientale du Nouveau-Brunswick ne peuvent, de fait, communiquer avec le reste des provinces maritimes; que le Canada, durant cette saison de l'année, ne peut avoir de communications avec la mer qu'en passant sur un pays étranger qui, d'un moment à l'autre, peut devenir notre ennemi; que le mouvement commercial souffre considérablement de cette irrégularité, de cette suspension ou limitation forcées des transactions pendant six mois de l'année; que le sénat et la chambre des représentants des États-Unis, en décidant récemment l'abrogation du traité de réciprocité, nous enlèvent notre marché d'hiver et don-

nent peut-être le coup de mort à notre commerce, si nous ne nous préparons pas un autre marché pour nos produits, en ouvrant une voie de communication avec la mer; enfin, pour nous résumer, que le secret du développement commercial, industriel et agricole du Canada, du Bas-Canada surtout, est dans la construction d'une voie ferrée sillonnant comme une grande artère toutes les colonies anglaises.

Quant à la deuxième partie de notre assertion, personne que nous sachions ne s'est mis en tête de révoquer en doute son exactitude. Il est bien certain que dans le cas d'une guerre avec nos voisins, il sera presque de toute impossibilité à l'Angleterre de nous expédier des renforts en hiver, faute de voies de communication avec Halifax, le seul port des possessions anglaises qui soit libre dans cette saison de l'année. Avec un chemin de fer intercolonial, l'Angleterre pourra, au beau milieu de l'hiver, expédier en trois jours d'Halifax à la rivière Ste. Claire, à l'extrémité ouest du Haut-Canada, dix, vingt, trente mille soldats. La construction du chemin de fer intercolonial est donc aussi nécessaire au point de vue de la défense du pays qu'au point de vue de ses intérêts commerciaux.

Ajoutons que cette entreprise menée promptement à bonne fin aura inévitablement pour effet de rendre nos voisins plus circonspects et moins provocants, et leur ôtera peut-être pour toujours l'envie de tenter la conquête du Canada, conquête rendue d'une possibilité plus que problématique grâce à la construction du chemin de fer intercolonial.

Nous pourrions encore parler des grands avantages que le Bas-Canada retirerait de la construction du chemin de fer intercolonial, au point de vue agricole; de l'immense développement que prendrait la colonisation dans la partie du pays traversée par cette voie; mais ces considérations nous entraîneraient trop loin, et d'ailleurs elles seraient inutiles, tout le monde étant en état de comprendre leur importance au simple énoncé.

Nous ne parlerons pas de la question au point de vue des dépenses, pour une raison: parce que, lorsqu'une œuvre est nécessaire, indispensable et, par dessus le marché, incontestablement avantageuse, un grand peuple et des hommes d'état à la hauteur de leur position ne se laissent pas arrêter par les sacrifices qu'elle entraîne; les étroites notions d'économie frétée sont le lot des petits peuples et des petits hommes. Nous rappellerons seulement à nos lecteurs que le coût de la complétion du chemin de fer intercolonial est évalué à \$12,000,000. Cette dépense, si on s'en tient à l'arrangement de 1862, sera distribuée comme suit entre les trois provinces intéressées: le Canada aura à en payer les cinq douzièmes, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, chacun trois douzièmes et demi; c'est-à-dire que la part de dépenses du Canada sera de \$5,000,000 et celle des deux autres provinces de \$3,500,000 chacune.

Nous avons démontré brièvement que le chemin de fer intercolonial est nécessaire, indispensable et avantageux; nous terminerons en faisant voir qu'il n'est pas plus possible sans la confédération, que la confédération n'est possible sans lui.

Tant que les provinces ne seront pas unies par des intérêts identiques, le chemin de fer intercolonial restera à l'état de projet: témoin les efforts inutiles qu'on fait, depuis 16 ans, les différentes provinces, sans parvenir à s'entendre sur la question. Le seul obstacle qui s'est opposé jusqu'à ce jour à cette entente, est le défaut d'unité d'action, et nous avons les meilleurs raisons de croire que ce manque d'unité subsistera jusqu'à ce que la confédération soit consommée. Donc, pas de confédération, pas de chemin de fer intercolonial.

Sans le chemin de fer intercolonial, la confédération n'est plus possible. En effet, il est difficile de s'imaginer une confédération assise sur une base solide, en l'absence de voies de communications, reliant ensemble les différents états qui la composeraient.

Le défaut de communications, qui est une barrière opposée au développement des ressources commerciales et industrielles est également un grave obstacle lorsqu'il s'agit des intérêts administratifs. Avec des états isolés les uns des autres pendant six mois de l'année, comment vent-on que s'exerce l'action administrative du gouvernement central; comment s'opéreront entre les différents états ces relations indispensables et nécessaires? La confédération sans le chemin de fer intercolonial est donc une absurdité, de même que le chemin de fer intercolonial sans la confédération est une impossibilité.

Les confédérés ont donc parfaitement saisi la relation de ces deux grandes questions en les confondant, pour ainsi dire, en une seule.

La session.

La session s'est ouverte hier à trois heures avec la solennité habituelle. Après la lecture du discours du trône, que nous publions dans une autre colonne, les membres de la chambre d'assemblée, se sont rendus dans leur salle de délibération, et les nouveaux députés, élus depuis la dernière session, ont été présentés dans l'ordre suivant:

L'hon. M. Brown, présenté par l'hon. M. Cartier et M. Notman.

L'hon. M. McDougall, présenté par l'hon. M. Cartier et M. A. Wright;

L'hon. M. Howland, présenté par l'hon. M. Chapais et M. J. S. Smith;

Le col. Haultain, présenté par l'hon. M. Cartier et l'hon. M. Brown;

M. Gaucher, présenté par l'hon. M. Langevin et M. Daoust;

M. A. Tremblay, présenté par l'hon. M. Chapais et M. Brousseau;

M. A. Morrison, présenté par l'hon. M. Cartier et l'hon. M. Cockburn.

Après les affaires de routine qui ont coutume de se faire au commencement de chaque session, la Chambre s'est ajournée à lundi.

Dans le Conseil Législatif, même ajournement.

Les débats sur l'adresse vont commencer lundi dans les deux Chambres.

Voici la liste des députés présents à l'ouverture des Chambres:

MM. Allyn, Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Brown, Burwell, Caron, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chambers, Chapais, Cockburn, Daoust, De Boucherville, J. B. E. Dorion, Duckett, Jos. Dufresne, Dunford, Evansart, Wm. Ferguson, Gagnon, Galt, Gaucher, Harwood, Holton, Howland, Huot, Haultain, Irvine, Jones, Joly, Labrecque-Viger, Laframboise, Langevin, Morrison, McDougall, McGeer, Morris, Munro, Notman, Perault, Pothier, Remillard, J. S. Smith, Tremblay, Tuckerson, T. C. Wallbridge, Walsh, Wells, Alonso Wright.

Hier, à trois heures, P. M., Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendue, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a pu à Son Excellence d'y faire requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre s'y étant rendue, Son Excellence a ouvert la Troisième Session du Huitième Parlement de la Province du Canada, par la Harangue suivante du Trône:

Honorable Messieurs du Conseil Législatif: Messieurs de l'Assemblée Législative:

En vous réunissant pour la reprise de vos travaux constitutionnels, je désire exprimer ma reconnaissance à une bienfaisante Providence, qui me permet de vous féliciter de la prospérité et du contentement général du peuple de cette province, et de la continuation pour nous des bienfaits inestimables de la Paix.

Il a été commis des outrages contre le commerce et le territoire des États-Unis d'Amérique par des personnes qui, après avoir commis ces actes, ont cherché un asile sur le sol canadien.

Pour prévenir l'organisation d'aucune entreprise de cette nature dans les limites de cette Province, et aussi pour mettre en état de remplir avec efficacité mes devoirs envers une puissance voisine en relations amicales avec Sa Majesté, j'ai eu devoir organiser un système de Police Secrète sur la ligne-frontière des États-Unis, et pour le même objet, j'ai appelé en service permanent une partie de la Force Volontaire de la Province.

Des considérations semblables ont fait naître l'idée d'armer l'Exécutif de pouvoirs plus grands qu'il n'en possède aujourd'hui pour le cas de ce qu'il, en profitant du droit d'asile qui a toujours été accordé sur le sol britannique aux réfugiés politiques de tous les pays, peuvent oublier les obligations que, par leur séjour parmi nous, ils contractent implicitement, d'obéir à nos lois et de respecter la politique déclarée de notre Souveraineté.

Il va être très devant vous un Bill à cette fin, et je le recommande à votre prompt attention.

Je suis heureux de pouvoir vous signaler le zèle et l'empressement qu'ont montrés les membres de la Force Volontaire lors de leur appel en service actif.

Leur conduite démontre que la présente population du Canada n'a pas dégénéré des mâles vertus qui caractérisent les races dont elle tire son origine, et qu'on peut attendre d'elle, en toutes occasions, qu'elle répondra à la voix du devoir, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, soit pour repousser l'agression étrangère.

Les Commissaires nommés sous l'autorité du second chapitre des Statuts Révisés pour le Bas Canada pour préparer un Code Civil, de même qu'un Code de Procédure Civile pour le Bas-Canada, ont achevé la première partie de leur œuvre; les résultats de leurs travaux seront mis devant vous, et je suis informé que le Code de Procédure Civile est dans un état très-avancé.

La confection de la codification des Lois Civiles, dans les deux langues française et anglaise, ne peut manquer d'être d'un grand avantage pour les habitants du Bas-Canada, en mettant les personnes des différentes origines en état de lire dans leur propre langue les Lois Civiles qui les régissent, et qui jusqu'à présent n'ont été accessibles que dans une langue, qui n'est pas la langue maternelle d'une partie du peuple dont elle régle les droits civils.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

La dépense rendue nécessaire par l'appel des Volontaires en service actif, et qui était imprévue lors du vote du budget pour l'année courante, va exiger un vote supplémentaire pour ce service.

J'ai témoigné le désir qu'il fut mis devant vous un estimé à cette fin.

J'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que la Législation financière de la dernière session a été suivie d'heureux résultats.

Il y a eu augmentation considérable dans le Revenu, et à la fois extension de commerce de la Province.

J'ai donné ordre que le budget pour la prochaine année fiscale fût mis devant vous, et vous verrez qu'il a été préparé de manière

re à combiner l'économie avec l'efficacité du service public.

Honorable Messieurs et Messieurs:

À la clôture de la dernière Session du Parlement, je vous informai que j'avais l'intention, de concert avec mes Ministres, de préparer et de vous soumettre une mesure pour la solution du problème constitutionnel dont la discussion agite la Province depuis quelques années.

Une considération attentive de la position générale de l'Amérique Britannique du Nord a porté à conclure que les circonstances des temps offraient l'occasion, non simplement de régler une question de politique provinciale, mais de plus de créer simultanément une nouvelle Nationalité.

J'entamai des négociations préliminaires avec les Lieutenants-Gouverneurs des autres provinces de l'Amérique Britannique du Nord, et le résultat en a été qu'il s'est tenu, à Québec, dans le mois d'Octobre dernier, une assemblée composée de délégués de ces colonies, représentant toutes les nuances de parti politique existant chez elles, nommés par les Lieutenants-Gouverneurs de leurs Provinces respectives, qui se réunirent ici, avec la sanction de la Couronne et sur mon invitation, pour conférer avec les membres du Ministère Canadien sur la possibilité d'effectuer une union de toutes les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Cette conférence après de longues délibérations, en est arrivée à la conclusion qu'une union fédérale de ces Provinces était possible et désirable, et le résultat de ses travaux est un projet de constitution pour l'union proposée contenu dans une série de résolutions que j'ai ordonné de mettre devant vous avec d'autres documents qui se rapportent au sujet.

Le plan général d'une union, et le projet particulier proposé pour le mettre à effet, ont tous deux reçu l'approbation cordiale du Gouvernement Impérial.

Il faudra un Acte du Parlement Impérial pour donner effet à l'union projetée des colonies, et le Secrétaire d'Etat m'a officiellement informé que les Ministres de Sa Majesté seront prêts à présenter un Bill à cette fin au Parlement Impérial, aussitôt qu'ils auront eu avis que la proposition a reçu la sanction des Législatures représentant les différentes Provinces qu'elle concerne.

En recommandant à votre attention ce sujet, dont il est impossible d'exagérer l'importance pour vous-mêmes et pour vos descendants, je réclame pour lui de votre part une considération calme, sérieuse et impartiale.

Aux hommes publics de l'Amérique Britannique du Nord est maintenant laissée la décision de la question de savoir, si la vaste étendue du pays qu'ils habitent sera réunie en un seul État combinant dans ses limites tous les éléments de grandeur nationale, pourvoyant à la sûreté de ses parties constitutives et pouvant contribuer à la force et à la stabilité de l'Empire, ou si les diverses Provinces dont elle se compose resteront dans leur présente condition fragmentaire et isolée, comparativement impuissantes pour leur aide mutuelle, et incapables de se charger de leur propre part de responsabilité impériale.

Dans la discussion d'une question d'une telle importance, mes vœux fervents sont que vos esprits arrivent à des conclusions propres à faire honneur à Notre Souveraineté, à assurer le bonheur de ses sujets, et à tourner à l'avantage de votre propre réputation comme patriotes et comme hommes d'Etat.

Défection de South Ontario.

M. Gibbs, conservateur, a été élu par une majorité de 194 sur son concurrent cleargrit, M. Farewell.

Nous lisons dans l'Ordre de mercredi:

Union Catholique.

M. DE MONTALEMBERT.

Cette Société a eu dimanche dernier une séance des plus intéressantes à laquelle assistaient deux à trois cents personnes, tant membres qu'amis de l'Union Catholique. Cet auditoire d'élite avait été attiré par la nouvelle d'une lecture qui devait être faite par le R. P. Nash, ancien aumônier de l'armée fédérale, sur la guerre américaine. D'après de suite que son attente n'a pas été trompée.

Possédant au plus haut degré le talent de la parole, qualité précieuse qui est l'appanage de son Ordre, le R. P. Nash fit, pendant près d'une heure, les délices de son auditoire qu'il sut fortement impressionner.

Nous regrettons vivement que le manque d'espace, amené forcément par la publication que nous faisons dans ce numéro de l'Énéyque du Pape, nous empêche de donner de cet entretien une analyse à peu près complète que nous avions préparée; mais nous espérons pouvoir combler cette lacune une autre fois. Nous devons nous contenter de dire pour aujourd'hui que le R. P. Nash s'est placé sur un terrain neutre entre les deux États qui se font actuellement la guerre; il a considéré la question américaine au point de vue général, sans entrer dans la discussion des opinions sectionnelles. Partant de ce point élevé, il fit voir que l'absence de lien entre les individus et la famille, entre la famille et l'État, aussi bien que des vices cachés étaient des causes dans lesquelles on pourrait chercher avec succès l'origine du conflit fratricide qui fait tant de cruels ravages chez nos voisins; et après avoir développé ces propositions qu'il sut entretenir de charmant propos, il en vint à la conclusion que cette guerre épouvantable aura nécessairement pour conséquence de donner une vigne nouvelle aux membres constitutifs de la nation américaine.

Le R. P. Nash est lui-même Américain d'origine; il a passé trois ans et demi dans l'armée fédérale comme aumônier, et ce n'est que récemment qu'il est venu au Collège Ste. Marie de cette ville où il est actuellement employé comme Professeur de Mathématiques. Les incidents et les péripéties de la vie des camps dont il a émaillé sa causerie ont été racontés avec une verve charmante et exquise qui a enlevé plus d'une fois les applaudissements frénétiques de l'auditoire. Ce n'est pas la dernière fois, espérons-le, que les membres de l'Union Catholique auront le plaisir de l'entendre.

Cette séance s'est terminée par le salut d'usage qui fut chanté par M. le Grand-Vicaire Manseau, de Joliette.

À la même séance, le R. P. Michel, Directeur de l'Union Catholique, a communiqué aux membres la lettre suivante que l'illustre chef du parti catholique, M. de Montalembert, a adressée à la Société:

Paris 24 décembre 1864.

Mon Révérend Père,

L'œuvre de l'Union Catholique me semble excellente et digne d'un cordial appui.

Je joins à cette lettre un bon à l'adresse de l'Union Catholique de Québec, mon éditeur, un exemplaire des *Moines d'Occident*, et un autre de mes *Discours*. Je vous prie d'accepter ces ouvrages et de les présenter à l'Union Catholique de Montréal comme un témoignage de l'intérêt que m'inspirent ses travaux, et aussi de ma plus vive sympathie. Agréez, mon Révérend Père, l'assurance de ma considération la plus respectueuse.

CHS. DE MONTALEMBERT.

Au R. P. Michel, S. J., Collège Ste. Marie à Montréal.

Un jugement et une appréciation aussi favorables venus de si haut devront encourager les membres de l'Union Catholique à un redoublement de zèle et d'ardeur.

États-Unis.

Les opérations de guerre marchent lentement sur toute la ligne. Au nord du théâtre des hostilités, c'est la température qui cause ce temps d'arrêt; au sud, c'est la nécessité de donner quelque repos aux armées de Sherman et de Thomas, tout en faisant néanmoins les dispositions préliminaires de deux nouvelles grandes campagnes.

En Virginie, Lee continue à manœuvrer mystérieusement ses troupes. Ses mouvements, par cela même qu'ils sont actuellement inexpugnables, cachent certainement les préparatifs d'une entreprise importante. De son côté, Grant, croyant avoir deviné le dessein du général virginien, lui a écrit dans le seul but de le lui faire croire, fait voyager ses soldats de droite à gauche et de gauche à droite à l'aide de son petit chemin de fer de City Point à Poplar Grove. Ces va-et-vient de part et d'autre sont évidemment la préface de grandes combinaisons stratégiques, dont l'exécution suivra le retour du beau temps.

Le témoignage de Butler devant le comité chargé de la conduite de la guerre, lève le voile qui jusqu'ici a dérobé à la vue plus d'un erreur et d'un désastre arrivés sous les murs de Petersburg. Son témoignage a produit une profonde sensation, et la commission a fait immédiatement mander le général Grant et autres officiers distingués.

On mande de Washington à la Tribune de New-York:

"C'est un fait bien connu que la chute du fort Fisher n'empêche pas les courriers de bloquer d'entrer par la rivière du Cap Fear. Cette entrée est commandée par l'île Seikes."

« Les avis de la Nouvelle-Orléans vont jusqu'au 3 janvier. Ils rendent compte d'une série d'expéditions unionistes qui ont eu lieu récemment sur différents points du littoral et du Mississippi. A part celle du général Granger, qui se trouvait à 25 milles de Mobile avançant toujours sur cette place, toutes avaient regagné leur point de départ après avoir obtenu des résultats "détructifs" importants. Celle du colonel Robinson, partie de fort Barrancas (Floride) a pénétré fort avant dans l'intérieur et a détruit plusieurs milles de chemin de fer, trois ponts, autant de villages sans compter une quantité considérable d'approvisionnements d'équipements militaires, etc. Perte 70 tués et blessés.

La colonne du général Grierson est revenue à Vicksburg avec 500 prisonniers, 1,000 nègres enlevés à leurs plantations, 1,000 chevaux et un butin immense. Celle du général Dana a également regagné Memphis après avoir infligé des dommages incalculables à la ligne de Mobile à l'Ohio et à la région qu'elle traverse.

Par contre, le général confédéré Buckner est parti d'Alexandrie (Rivière Rouge) pour opérer contre les districts occupés par les fédéraux, et Bâton Rouge est menacé par les corps sécessionnistes qui l'entourent. Ils se sont emparés, à quelques milles au-dessous de cette place, du steamer *Mitie Stephens*, qu'ils ont relâché plus tard moyennant une rançon de \$3,000.

Le *Scout* de Richmond dit que le général du Sud, Rosser, a capturé Beverly et toute sa garnison, forte de 700 hommes, et par ce fait s'est emparé d'une grande quantité d'approvisionnements, de munitions et d'un grand nombre de chevaux.

La grande convention nationale de la Fraternité Féminine s'est réunie mardi dans la ville de Cincinnati. Un grand nombre de délégués de toutes les parties des États-Unis, du Canada et de l'Irlande y étaient réunis. La convention a siégé à huis-clos.

Correspondance.

Québec, 19 janvier 1865.

M. le Rédacteur,

J'ose espérer que vous me permettrez de faire quelques remarques au sujet de l'incendie du 18 janvier, vu que quelques personnes mal informées ont fait circuler les bruits que l'incendie avait pris origine dans mon établissement.

Tout éclairer le public à ce sujet je prendrai la liberté de vous dire que dans l'espace de huit jours c'est la troisième fois qu'un commencement d'incendie a eu lieu: la première fois le feu a pris origine dans la maison de M. Boomer et les deux fois subséquentes dans son hangar, qui se trouve le long de mon atelier.

Si je me permets ces quelques remarques c'est parce que le public peut croire que c'est par plaisir et pour l'amusement des gens qu'un homme dans ma position possédant une propriété d'une certaine valeur, n'étant pas assurée pour un cent, pourrait avoir l'idée de l'incendier pour avoir le plaisir d'en voir les ruines le lendemain. Chose qui me serait profitable comme vous pouvez en juger par vous-même.

En publiant cette correspondance vous obligerez votre serviteur.

J. B. BUREAU, Charton.

P. S.—M. le chef de Police, tous ses hommes qui ont assisté à l'incendie de mercredi soir, MM. les Pompiers et Sapeurs, et le public, voudront bien accepter mes plus sincères remerciements pour les services qu'ils m'ont rendus en cette occasion, car je pense bien que sans les travaux si bien dirigés des personnes présentes s'en était fait de ma propriété.

J. B.

Comte de Maskinongé.

Monsieur le Rédacteur, Le quatre du courant, je lisais dans les

SANS RESERVE, pour argent comptant seulement.



Hotel de Ville.

Québec, 18 novembre 1864.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite par le maire, conseillers et citoyens de la Cité de Québec, au parlement provincial, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte pour consolider les divers actes concernant l'occupation et l'usage de la dite cité et pour obtenir des amendements aux dits actes, savoir: pour imposer un droit ou des droits sur les divers marchands en gros, sur les marchands en détail et non dans la dite cité; pour autoriser le conseil de la dite cité à annuler les contrats faits pour fourniture d'eau par le dit aqueduc; pour imposer certaines taxes spéciales pour l'usage de l'eau du dit aqueduc; sur tous animaux non communs de l'espèce humaine, sur tous lieux d'aisance, baigns ou machine quelconque, sur toutes maisons de justice, prisons, sur tous hôtels, maisons de pensionnaires, cafés, restaurants, tavernes, maison d'entretien public où l'eau est fournie ou sera fournie; sur tous vendeurs de pois, son, sur tous épiciers, brassiers, distillateurs, manufacturiers, toutes manufactures quelconques faisant usage de la dite eau dans l'exercice de son métier, occupation, commerce ou industrie; pour être autorisés à placer des hydromètres pour régler et mesurer la quantité d'eau qui sera fournie aux différents habitants de la dite cité par le dit aqueduc, à telles places que le conseil jugera à propos; et pour fixer le prix de toute quantité d'eau qui sera ainsi fournie; pour rendre les taxes uniformes; pour fixer le minimum de la taxe d'eau; pour augmenter la taxe personnelle; pour charger les rues de la dite cité et autoriser le Conseil d'acquiescer le terrain nécessaire pour cette fin pour empêcher l'érection de bâtisses en bois; pour obliger les marchands ambulants et personnes vendant dans les rues à prendre des licences; pour le recouvrement des taxes et cotisations dues par les propriétaires possédant des propriétés indivises; pour faire des règlements pour la meilleure réglementation de la police, de la paix, de la tranquillité et propriété et bon ordre de la dite cité; pour empêcher la vente de la viande et pour assurer la mise en force de tous les règlements de la dite cité, pour la meilleure réglementation des dispositions qui concernent les maîtres, les serviteurs et les apprentis; pour réformer et amender les divers actes relatifs à la Cour du Recorder, et pour donner à la dite Cour de plus amples pouvoirs pour le recouvrement des jugements devant la dite Cour, et pour rendre plus efficaces les dispositions qui concernent la force de police de la dite cité, ainsi que les pouvoirs conférés aux constables de la dite force; et pour mettre le dit conseil en état d'émettre des décrets au montant de \$70,000 courant pour consolider la dette flottante de la dite cité, et pour que la dite Cité soit autorisée à émettre des décrets jusqu'au montant de \$40,000, pour l'amélioration des rues, et \$60,000, pour l'introduction de l'eau dans les rues qui pourront produire un revenu de pas moins de 10 pour cent sur le coût total de la dite introduction, et aussi pour étendre les limites de la dite cité.

Par ordre,
L. A. CANNON,
Greffier de la cité.

JAMES FITZPATRICK,
Peintre décorateur et en bâtiments

TAPISSIER,

No. 28, RUE ST. AUGUSTIN,
En dehors de la Porte S

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a établi à l'endroit susmentionné et il sollicite respectueusement le patronage public. Ayant passé plusieurs années au service de deux des premières maisons de cette ville, il est prêt à exécuter toutes commandes avec élégance et diligence et de la manière la plus satisfaisante.

JAMES FITZPATRICK.
Québec, 14 septembre 1864—1042

MAINTENANT

EN VENTE

A la Librairie de
LEGER BROUSSEAU:
INSTRUCTIONS CHRETIENNES.

JEUNES GENS

UTILES A TOUTES SORTES DE PERSONNES
MÉLÉES DE PLUSIEURS TRAITS D'HISTOIRE ET
D'EXEMPLES ÉDIFIANTS

PAR UN DOCTEUR EN THEOLOGIE.

NOUVELLE EDITION

REVUE, CORRIGÉE ET APPROUVÉE.

APPROBATION:

Nous avons examiné avec grande attention le livre intitulé: "INSTRUCTIONS CHRETIENNES POUR LES JEUNES GENS," et nous l'avons trouvé excellent. Nous souhaitons donc que ce livre ait sa place dans la bibliothèque de toutes les familles de ce diocèse; et nous croyons rendre un vrai service aux pères et mères de familles, en les exhortant, comme nous le faisons ici, à se le procurer, pour l'instruction de leurs enfants, et pour leur propre éducation. Donné à l'Archevêché de Québec, le 21 Septembre 1863.

† C. F. EVÊQUE DE TLOA.

THÉ'S FRAIS.

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente leur assortiment général de

THÉ VERT ET NOIR,

récemment arrivés direct de Chine et du Japon.

THE VERT!

Hyson Twanky,
Old Hyson,
Young Hyson,
Imperial,
Gunpowder.

THÉ NOIR!

Superfine Moning Congou.

Thé du Japon coloré et incolore
de première qualité pour 3s. la livre.

DION & DUBEAU.

10 oct. 1874.—1062

HENRI T. TASCHEREAU,

AVOCAT,

Bureau et résidence, No 35, Rue St. Louis,
Haute-Ville, Québec.

Il suit les Cours des Districts de Beauce et de Montmagny.
Québec, 4 juillet 1864—955 12m.



A. V. S.

L'ENTRÉE de la Salle d'Exercice, rue St. Louis, ne sera permise à l'avenir, pour le soir qu'à des personnes munies d'une CARTE d'admission, laquelle peut être obtenue en s'adressant soit aux Chefs ou Majors de Bataillons, Capitaines de Compagnies ou au Major de Brigade.

L. T. SUZOR,
Lt.-Colonel.
M. B.

Québec, le 21 octobre 1864—1073

ON VIENT DE RECEVOIR

A LA LIBRAIRIE DE

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade.

UN GRAND ASSORTIMENT



COMME SUIT

Encre de Perth pour les Bureaux,
(Perth Office Ink).Encre du Commerce,
(Commercial Ink).Encre Supérieure pour les records,
(Excellior record Ink.)Encre à copier,
(Copying Ink).Encre Bleue-Noire de Stephens,
(Blue Black writing fluid).Encre rouge dite Carmin,
(Carmin Ink).

Québec, 3 octobre 1864

MELASSE! SUCRE!

Récemment débarqué et à vendre par

J. G. RENAUD,

Melasse de Moscouade,
Demarara,Whiskey, 50 O. P.
(Old Rye).

Un assortiment de très consistant en Hyson Twanky, Hyson Imperial, Gunpowder, Thé du Japon coloré et Soucheong.

Syrup doré (Extra) en quarts.
Tabac en feuille choisi en bouquets et en des.
Tabac coupé et en poudre.

Débarqué de la Barque "Pro-Cia" de
Rotterdam:

Genièvre de Kuyper en boîtes.

De la Barque "Corsair" d'Anvers:

Genièvre en barriques et en boîtes.

De la Barque "Landora" d'Anvers:

500 boîtes vitres de Belgique de tous genres,
et divers autres articles trop long à énumérer.
Québec, 18 nov. 1864.

Le Memorial Diplomatique,

JOURNAL INTERNATIONAL, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET FINANCIER

Paraissant à Paris tous les dimanches.

Prix de l'abonnement:

Etats de l'Atlantique 50 par an 20 fr.

Etats du Pacifique..... 33 "

52 numéros par an.

Annonces..... 75 c

Réclames..... 3 fr

Organe spécial fondé dans le but:

1° De répandre dans les cinq parties du monde les nouvelles politiques importantes, ainsi que tous les faits relatifs aux communications maritimes, aux industries agricoles, commerciale et manufacturière, à l'émigration, aux travaux publics, aux sciences, lettres et arts;

2° De mettre en rapport d'idées et d'intérêts les savants, les artistes, les commerçants de tous les pays.

On souscrit à Québec chez

LEGER BROUSSEAU.

VINS FRANÇAIS

ET AUTRES

En vente à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

CHABLIS,

SAUTERNE,

SAUMUR,

BEAUJOLAIS,

BRAUNE,

CHATEAU MARGAUX,

HAUT BRION,

CHATEAU LAFITE,

POMARD,

ROMANCE,

CHAMPAGNE,

FINE COGNAC,

SHERRY,

OPORTO,

MADERE.

Québec 2 novembre 1864.

TABLEAU SYNOPTIQUE

DE

L'ORNITHOLOGIE

DU

CANADA:

Classification et nomenclature du "Smithsonian Institution" de Washington.

Par J. M. LEMOINE.

PRIX HUIT SOUS.

Petite brochure maintenant en vente à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

Québec, 20 mai 1864

MOULIN A FARINE A LOUER.

UN moulin à farine contenant 2 paires de moulins pour l'avoine et 2 paires de moulins pour le blé, très-avantageusement situé pour le commerce, sur le bord du Fleuve du St. Laurent à 3 lieues de Québec.

Un magnifique lot de grève est attaché au moulin et pourrait très bien être utilisé pour un foin.

S'adresser à E. G. CANNON,

N. P.

Québec, 9 mai 1864.



MANUFACTURE DE BANDAGES

CANADA.

F. GROSS.

MACHINISTE CHIRURGICAL et Fabricant de Bandages à Ressort Élastique, Inventeur et Manufacturier de toutes sortes d'instruments pour les Déformés Physiques, Ouvrier en Cuivre, Acier et Fer de toute description, 22, RUE ST. JEAN, en dedans.

Un nouvel assortiment en mains des Articles suivants:

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Bandes pour Hernies de toutes descriptions,

" Umbilicales " "

Bandages Suspensaires " "

Ceintures de Cavalier " "

Bretelles d'Épaules pour Dames (améliorées), " "

" Messieurs " "

Appareil pour l'expansion de la poitrine, " "

Bas Élastiques de Coton, Fil et Soie, " "

Supports Élastiques pour la cheville du pied de Coton, Fil et Soie, " "

Bonnets de Genoux de Coton, Fil et Soie, " "

Sacs d'Eponge, " "

Bonnets de Bain, " "

Supports de Londres, faites en Drap et en cuir, " "

Crouchous invisibles pour Courbure de l'épine dorsale, " "

Instruments pour les jambes crochues, " "

Crouchous fabriqués à ordre, " "

Ressorts d'Acier de toute description.

On appelle une attention toute particulière sur la Ceinture-Bandage de Londres.

Ce Bandage, pour la guérison et le soulagement de toutes espèces de Hernies permettant une réduction dans ses limites naturelles, donnera à tous ceux qui souffrent de cette infirmité fréquente du corps, un soulagement instantané et c'est un appareil si simple qu'il peut-être porté avec aisance dans toute posture du corps, durant le sommeil, ou quand l'on prend quelque exercice violent, et quand il est fixé convenablement il n'est pas perceptible. Il est spécialement bien adapté aux Femmes.

M. F. Gross peut produire un grand nombre de certificats de Médecins et autres pour montrer que dans tous les cas ce bandage a donné grande satisfaction et a été appliqué avec succès complet.

Toute description de Bandages fabriqués à ordre.

Toutes réparations nécessaires à aucun des articles ci-haut mentionnés faites avec élégance et à des prix modérés.

—AUSI—

Un grand assortiment de Seringues et autres marchandises de Caoutchouc toujours en mains et une variété d'autres articles trop nombreux pour être mentionnés.

BRETILLES D'ACIER POUR L'EXPANSION

DE LA

POITRINE.

Voici un article très supérieur et tout-à-fait neuf pour les Dames et Messieurs qui ont contracté l'habitude de se courber. Il est certain que ces Bretelles répondront au but de maintenir la poitrine tendue et le corps droit, les deux fils d'acier sur le dos passant sur les omoplates, donnant une pression douce et uniforme, ainsi que la santé et l'élégance et elles sont bien faites et fortes; elles dureront longtemps et seront toujours trouvées confortables. Pour les Messieurs, cet appareil pour l'expansion de la poitrine leur donnera la facilité de se passer des bretelles ordinaires (qui font dommage à la santé) simplement en coupant des trous dans le cuir de la Bande autour du corps et ainsi soutenant le Pantalon.

AVIS AUX PARENTS.

Parents, faites attention à vos enfants! Les Bretelles d'Acier nouvellement inventées par F. GROSS, fabriquées au No 22, Rue St. Jean, en dedans, sont indispensables aux enfants, vu qu'ils sont sujets à contracter l'habitude de se courber et hausser leurs épaules à l'école, ce qui les fait croître avec des poitrines étroites et prépare les voies à la consommation et aux maladies de poitrine. Les Parents ne devraient pas oublier cela, vu qu'en portant des appareils pour l'expansion de la Poitrine cela neutraliserait cette mauvaise habitude.

Les ordres seront promptement exécutés.

Québec, 23 novembre 1864—1059 cm.

LE

Grand Remède Canadien

L'ELIXIR DE LA FORÊT

LE MEILLEUR REMÈDE contre la Bronchite

Laigüe et chronique, les Inflammations des Poux-mons, la Pleurésie, la Coqueluche, le Croup, l'Asthme, l'Enrouement, etc., etc.

Pour toutes les maladies des poumons, et de la gorge, toutes maladies qui ont leur source à la consommation. Ce remède est plus sûr que l'Huile de foie de morue et bien plus agréable à prendre.

Le Régénérateur de la Vue.

Le meilleur remède contre les maladies des yeux, les inflammations, les saletés, mal de nerfs, etc., etc.

Pâtes Végétales Anti-Biliées.

Le meilleur remède contre les maladies de l'estomac, du foie, des intestins et des voies urinaires, gémant sans mercure. Les malades peuvent prendre ces pâtes sans nuire à leurs occupations ordinaires.

(AVIS AUX VOYAGEURS.)

DOCTEUR G. J. A. VALLEE.

N. B.—Le Docteur Vallée traite spécialement les maladies de poitrine et de la gorge; on pourra le consulter à son Bureau, vis-à-vis l'Eglise Neuve, Notre-Dame de Lévis.

Agents à Québec: O. Groux, M. D., Haute-Ville, et Basse-Ville, Edmond Groux, Basse-Ville, John E. Burke, Haute-Ville, W. E. Brunet, St. Roch et R. Duglé, Pharmaciens.

Québec, 21 novembre 1864—1055 12m.

Journal des Maitrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA

MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs: MM. J. D'ORTIGUE & FÉLIX CLÉMENT.

Éditeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & CIE.

Ce journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique, a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient une feuille de texte, et des morceaux de chant ou d'orgue, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique.—\$4.00—Texte seul: \$2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,

LEGER BROUSSEAU.

LA MYSTIQUE, ouvrage en cinq

volumes, par GORRES, et traduit de l'Allemand, par M. CHARLES SAINT-FOI, auteur des "Heures Sécrètes d'un Jeune Homme," relié.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,
Professeur de médecine à l'Université-Laval, ouvert son bureau de consultation, No 18, RUE ST. LOUIS.

Consultations à toutes heures.
Québec, 3 octobre 1863. 1055

J. B. BERTRAND ET CIE

ENTREPRENEURS D'EGLISES, MAISONS, ETC.,

Saint-Roch, rue Richardson, n. 294.

Québec 6 juillet 1864—963 12m.



LE CALENDRIER DES DAMES

POUR L'ANNÉE

1865.

LE SEUL APPROUVE

PAR

MONSIEUR L'EVEQUE DE TLOA,

ADMINISTRATEUR.

MAINTENANT EN VENTE

EN

CALENDRIER

DU

DIOCESE DE QUÉBEC

POUR L'ANNÉE 1865.

LES messieurs du Clergé, les Marchands et autres personnes qui désirent avoir le CALENDRIER approuvé pourroit se le procurer dans toutes les Librairies, en demandant spécialement le *Calendrier publié à l'imprimerie de Brousseau*.

LEGER BROUSSEAU,

Imprimeur de l'Archevêché,

7, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère.

Québec, le 31 octobre 1864

LES

ANTIENS CANADIENS

PAR

PHILIPPE AUBERT DE GASPE.

DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

No 7, rue Buade, Haute-Ville.

LA CONFEDERATION

DES

PROVINCES.

A VENDRE chez le soussigné l'ouvrage, maintenant si plein d'actualité, intitulé:

DES PROVINCES

DE

L'AMERIQUE DU NORD

ET D'UNE

Union Fédérale

Par M. J. C. TACHE.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire,

7, Rue Buade, Haute-Ville.

LE PETIT

ALMANACH

DU BAS-CANADA

POUR

1865

Imprimé et publié à l'établissement du Canadien depuis un grand nombre d'années,

Est maintenant en vente à la

Librairie du "Canadien,"

21, rue la